



DISTRICT DE FOOTBALL
DORDOGNE - PÉRIGORD
UN DISTRICT AU SERVICE DES CLUBS



PROCÈS VERBAL
COMMISSION SPORTIVE JEUNES
LUNDI 24 FEVRIER 2025 - PV N°19

PRESENTS : Jonathan VERMAST, Thomas BIASSOTTO

EXCUSES : Yves KASDAN

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission départementale d'Appel dans un délai de 7 jours (à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée) par lettre recommandée ou courrier électronique à l'adresse ci-après : secretariat@dordogne-perigord.fff.fr, le droit d'examen étant de 100 euros. Ce délai est réduit à 48 heures pour les matches de Coupes et Challenges.

EXPLOITATION DES RESULTATS DE LA JOURNEE DU 22/02/2025

FEUILLE DE MATCH TRANSMISE A LA COMMISSION DE DISCIPLINE

N°53074926 U15 3^{ème} Division BASSIMILHACOIS 2 - ALLIANCE DRONNE 1